Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31-05-2023
ID : 039-223900010-20230530-ARR_2023_0684-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0684_AL_RD299_LECT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 28 avril 2023 par laquelle les Communes de LECT et CERNON ainsi que l'Indivision MOREL, représentées par la S.E.L.A.R.L. PRUNIAUX-GUILLER, Géomètres-Experts Associés, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 299, au droit de la parcelle cadastrée section AN n° 865, située Lieu-dit « Les Grands Champs », Commune de LECT en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 24 mai 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 11 avril 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points numéros 56, 58 et 61 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31-05-2023
ID : 039-223900010-20230530-ARR_2023_0684-AR

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire de LECT consulté le 24 mai 2023,

Signature de l'arrêté

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LECT pour information
La commune de CERNON pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN D'ALIGNEMENT

d'une propriété appartenant aux
Communes de Lect et de Cernon
et à l'indivision MOREL
Sise au Lieu-dit " Les Grans Champs "
39 - LECT

ECHELLE 1/500

Plan régulier levé et dressé par
S.E.L.A.R.L PRUNIAUX - GUILLER
Géomètres - Experts Associés
le 17 Octobre 2019

PRUNIAUX-GUILLER
Géomètres experts depuis 1955

Référence : 3.19.0179 - 2126.18

Modifié en Décembre 2022
Coordonnées Lambert 93 projection CC47 - Rattachement TERIA

Reproduction réservée

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31-05-2023
ID : 039-223900010-20230530-ARR_2023_0684-AR

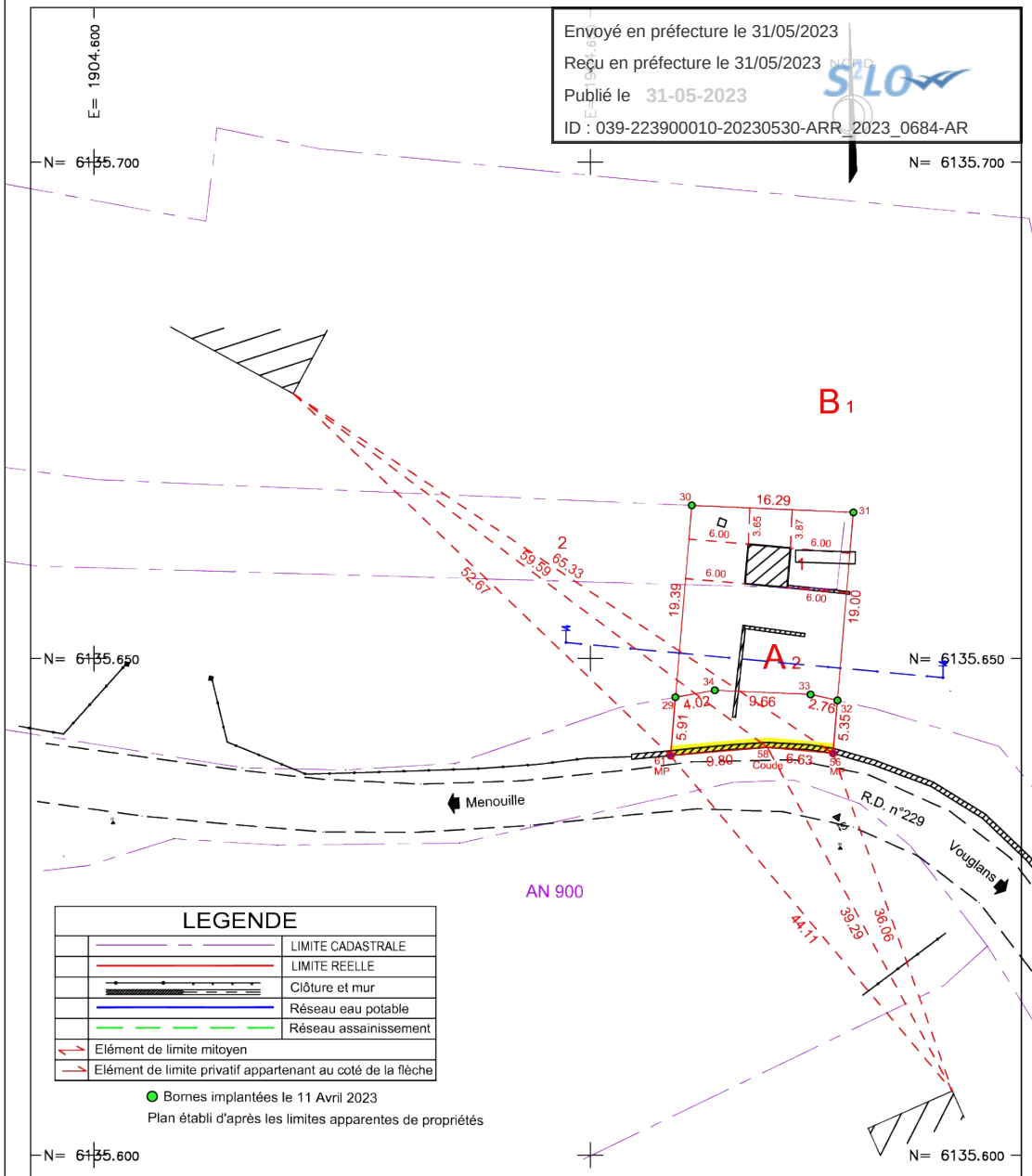

N°du Plan		PROPRIETAIRES Ancien	PROPRIETAIRES Nouveau	REFERENCES CADASTRALES Section	Lieu-dit	Ancien N°	Nouveau N°	SUPERFICIES M² Cadastrée	Arpentée	Totale
A	1	Communes de Lect et de Cernon	Lot à céder	AN	Les Grands Champs	138p		127		302
	2	Indivision MOREL				865		175		
B	1		Indivision MOREL					9390		10146
	2	Communes de Lect et de Cernon				138p		756		